

Conseil de Ville de Delémont – Groupe CS-POP *Verts*

Interpellation sur la transformation de l'allocation de naissance en bons cadeaux :

C'est avec stupéfaction que j'ai appris, dans le journal d'information de la commune, que le conseil communal a décidé en juin dernier de transformer l'allocation de naissance communale, constituée jusqu'alors d'un montant unique de 500.- francs lors de la naissance d'un enfant, en bons cadeaux de l'union des commerçants delémontains (UCD).

Nous rappelons que l'idée qui est à la base de cette allocation de naissance est de donner un coup de pouce aux familles qui accueillent un bébé, heureux événement s'il en est, mais pas des moins coûteux ! La collectivité publique montre ainsi, même de manière modeste, son intérêt et son encouragement au renouvellement des générations...

Inutile de préciser que, même s'il s'agit d'un geste, alloué à tout bébé domicilié en territoire delémontain, qui ne saurait pallier la précarité de certaines familles ; cette aide représente un véritable soutien pour bon nombre de jeunes parents. Je rappelle ici un chiffre que je mentionnerai souvent car il est la preuve d'un véritable malaise social et qu'il ne doit être oublié lors de prise de décisions politiques : plus de la moitié des habitants de la commune vivent avec moins de 40'000.- francs de revenus imposables par an. Dans un tel contexte, aucune aide sociale ne doit être bagatellisée. Je rappelle également que, lors de la précédente législature, le montant de ladite allocation est passé de 750.- francs à 500.- francs.

J'en reviens à la décision du conseil communal :

Pourquoi ne plus verser l'allocation en monnaie, mais en bons-cadeaux ? Pour empêcher mauvaise utilisation du pécule ? Cet objectif est totalement raté car, qui veut organiser une fête avec le pécule, trouvera, par exemple, des vins de qualité en vieille ville.

Cette perte d'autonomie des parents nous dérange et est totalement contre-productive. En effet, pourquoi empêcher les familles de dépenser cette allocation où elles les souhaitent ? Cette façon de procéder exclut en effet des alternatives intéressantes, telles que le magasin de deuxième main la petite Julotte à Bassecourt. Pourquoi, alors que toute subvention et allocation se verse en monnaie du pays, verser cette allocation en bons-cadeaux ? Est-elle de second ordre, moins nécessaire, et donc à moyen terme supprimable ? C'est vraiment faire peu de cas de l'aide aux familles, objectif politique prioritaire s'il en est !

Cette mesure n'est donc pas de nature à promouvoir les commerces de la ville, qui ne sont pas mis en valeur à bon escient : En effet, pour faire connaître les commerces de la région, mieux vaut faire un geste additionnel à l'allocation actuelle, et octroyer par exemple en plus de l'allocation de 500.- francs des bons cadeaux UCD de 250.- francs afin que les familles qui aujourd'hui s'agrandissent reçoivent le même montant que leurs aînées !

Nous demandons au conseil communal de revoir sa décision dans le sens de la présente interpellation.

Paola Stanic
Le 26 août 2013




